

4-2-6 AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

TYPES D' ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)	2
EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES	2
AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE	2
LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES	2
DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ	2
WEBOGRAPHIE	4

L'organisme public propose un temps de travail permettant l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle des personnels en adéquation avec les performances attendues
Objectif : Respecter les responsabilités familiales (ou privées) des personnels ; assurer des conditions de travail permettant un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle (Iso 26000 article 6.4.4.2)

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)

- Mener une réflexion puis gérer le temps de travail au regard de la performance attendue et de la saisonnalité de l'activité
- Sensibiliser les managers à l'appréciation du temps de travail en adéquation avec l'équipe et l'activité
- Faire respecter par les 2 parties le temps de travail accordé pour une implication dans la vie associative, syndicale, etc.
- Promouvoir l'utilisation des outils (de communication, informatiques) dans le respect de l'équilibre vie personnelle– vie professionnelle

EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Existence :
 - d'une charte informatique
 - d'un accord temps de travail
 - d'une charte de réunion efficace
- Organisation de formations collectives (ensemble de l'équipe) à la gestion du temps de travail
- Nombre d'heures accordées dans le cadre de la vie associative, syndicale, etc.

PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES

- Communication
- Direction
- Managers
- Personnels
- RH (formation)
- Service informatique

AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE

Gouvernance

LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES



Le site de l'Assurance maladie sur les risques professionnels [p.4]

Le site Dialogue social [p.4]

 *ORSE_fiche 14_temps_travail.pdf*

Le plan national santé au travail -2015-2019 [p.4]

DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ



Code du travail

L3121-1 et suivants : temps de travail

■ L3123-1 : organisation du temps partiel

WEBOGRAPHIE

Le site de l'Assurance maladie sur les risques professionnels :
<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

Le site Dialogue social :
<http://www.dialogue-social.fr/fr/generation/id-741-publication-les-conditions-de-travail-dans-l-union-europeenne-l-organisation-du-travail/contrats-de-generation.html?term=amenagement+temps+de+travail>

Le plan national santé au travail -2015-2019 :
<http://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere,149/le-conseil-d-orientation-sur-les,1455/plan-sante-au-travail-2015-2019,18424.html>